Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHELLE - 1704 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 31/07/2024 - 4826 - 2007 B 00879 - 501 530 539 - EDEN PROMOTION

Docusign Envelope ID: 52EAD87D-C202-4FAD-98E6-6CA17C0562EA

EDEN PROMOTION
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 35, Avenue du Docteur Daniel Planet, 17000 LA ROCHELLE
501 530 539 RCS LA ROCHELLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 4 JANVIER 2024

L'an Deux mille vingt quatre,
Le 4 janvier,
A 9 heures,

La Société REVERSO, Société par actions simplifiée au capital de 1 600 000 euros, ayant son siège social 35 avenue du Docteur Planet, 17000 LA ROCHELLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 852 027 119 RCS LA ROCHELLE,
Représentée par Monsieur Tristan RIVET, en sa qualité de Directeur Général,
Associée Unique de la société EDEN PROMOTION,

En présence de Monsieur Edgard VALERO, Président non associé de la Société.

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture de la lettre de démission de Monsieur Edgard VALERO de ses fonctions de Président de la société EDEN PROMOTION, prend acte de ladite démission à compter de ce jour.

En remplacement de Monsieur Edgard VALERO, Président démissionnaire, l'Associé Unique décide de nommer à compter de ce jour et sans limitation de durée, en qualité de nouvelle Présidente :

- **La société GROUPE EDEN**
 Société par actions simplifiée au capital de 766 388 euros
 Dont le siège social est 35 avenue du Docteur Daniel Planet, 17000 LA ROCHELLE
 Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 408 569 721,
 Représentée par Monsieur Edgard VALERO, Président.

La société GROUPE EDEN exercera ses fonctions de Présidente dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

La société GROUPE EDEN, représentée par Monsieur Edgard VALERO, déclare qu'elle accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

L'Associée Unique décide que la société Présidente ne percevra pas de rémunération relativement à son mandat, sous réserve de modifications ultérieures. Elle bénéficiera néanmoins d'un remboursement de ses frais sur justificatifs.

Docusign Envelope ID: 52EAD87D-C202-4FAD-98E6-6CA17C0562EA

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société REVERSO
Monsieur Tristan RIVET

DocuSigned by:
E58D53B6E12B4C2...